

**CONTRAT DE PERFORMANCE
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

**Entente de réinvestissement intervenue
entre le ministère de l'Éducation et l'Université de Montréal**

PRÉAMBULE

En juin 1999, les universités québécoises ont été conviées à un important chantier visant à renouveler les perspectives d'avenir de l'institution universitaire.

La démarche proposée s'articulait autour de trois volets : une politique des universités faisant état des attentes et des engagements du gouvernement à l'égard des universités; un plan de réinvestissement traduisant le niveau de financement que le gouvernement entendait consacrer aux établissements universitaires; enfin, une politique de financement servant à répartir de manière transparente et équitable l'ensemble des ressources financières mises à la disposition des universités par l'État.

Nous en sommes aujourd'hui au terme de cette démarche. En effet, le gouvernement du Québec adoptait, le 2 février 2000, la Politique québécoise à l'égard des universités. Deux mois plus tard, à l'occasion du Discours sur le budget 2000-2001, et dans la foulée du consensus du Sommet du Québec et de la jeunesse, le ministre des Finances annonçait le réinvestissement d'une somme de 1 milliard de dollars dans le domaine de l'éducation au cours de la période triennale de 2000-2001 à 2002-2003, dont 600 millions pour les universités. À compter de l'année 2002-2003, c'est une somme récurrente additionnelle de 300 millions de dollars qui sera consacrée à ces établissements. Enfin, en décembre 2000, le ministre de l'Éducation rendait publique la Politique québécoise de financement des universités, qui établit les principes d'une nouvelle formule de partage des ressources entre ces établissements.

Le contrat de performance est l'instrument par lequel l'université et le ministre de l'Éducation s'associent dans la mise en œuvre du réinvestissement accordé par le gouvernement. Dans le contrat de performance, l'université précise au ministre les objectifs, les projets, les cibles et les indicateurs de suivi qu'elle se donne et les moyens qu'elle entend mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs. Le ministre y précise ses engagements budgétaires pour les années 2000-2001 à 2002-2003. C'est à partir de ce contrat que se fera le suivi de l'atteinte des objectifs convenus.

Le contrat traite de la réussite, de l'offre de formation, de l'efficience dans la gestion, de la productivité du personnel et de l'équilibre budgétaire. À l'égard de ces éléments, l'université fait état de la situation et se fixe des objectifs.

Le contrat engage l'université et le ministre. En annexe se trouve le document préparé par l'université et adopté par son conseil d'administration. Celui-ci n'engage pas le ministre, mais c'est sur la base de ce document que le contrat a été établi.

LES ENGAGEMENTS DE L'UNIVERSITÉ

Soutien aux étudiants et réussite

L'Université de Montréal, d'ici 2002-2003, recrutera quelque 200 professeurs supplémentaires. Elle estime qu'elle affectera annuellement 20 M\$ du réinvestissement à cette fin. Cet investissement améliorera directement l'encadrement et le soutien aux étudiants. Le taux d'encadrement, qui était de quelque 20 étudiants par professeur en 1997-1998, passera à 19,3 en 2002-2003.

La stratégie d'encadrement et de soutien arrêtée implique également l'ajout d'une cinquantaine d'auxiliaires d'enseignement, leur nombre passant alors de 72 à 122, ce qui représentera à terme un investissement récurrent de 2,3 M\$.

Diverses autres mesures de soutien aux étudiants seront également mises en œuvre : parrainage, rencontres individuelles à l'accueil, formation documentaire et formation au travail intellectuel, centre de soutien à la communication écrite, réaménagement des programmes, centre d'études et de formation à l'enseignement supérieur, etc.

Toutes ces mesures et celles qui suivent auront pour effet d'améliorer sensiblement la diplomation. Globalement, l'Université de Montréal visera d'ici 2008 à hausser son taux de diplomation après six ans de 74 % à 80 %, et de 74 % à 76 % d'ici 2004. Aucun de ses programmes n'affichera un taux de diplomation inférieur à 70 %, pour l'effectif étudiant à temps plein. Au doctorat, une amélioration du taux actuel de 47,4 % à 55 % (50 % en 2003-2004) est visée.

Taux de diplomation après six ans des étudiants inscrits à temps plein
dans les programmes de baccalauréat ou de majeure
Taux observé et visé

Secteur	Cohortes Initiales 1993	Nouvelles cohortes	Nouvelles cohortes
		Diplomation en 2004	Diplomation en 2007-2008
UdeM	74 %	76 %	80 %
Santé	85 %	87 %	89 %
Sc. pures et appliquées	68 %	71 %	75 %
Arts, lettres et sc. humaines	56 %	62 %	70 %
Sciences sociales	75 %	77 %	80 %
Sciences de l'éducation	87 %	87 %	88 %
Droit	85 %	86 %	86 %

Comme près de 70 % de l'attrition dans les programmes de l'Université de Montréal intervient en première année, cet aspect fera l'objet d'une attention particulière. Les mesures prises pour améliorer la diplomation ne devront, d'aucune façon, avoir pour effet de mettre en cause les exigences de qualité de l'établissement.

Le réinvestissement permet par ailleurs à l'Université d'implanter ou de développer d'autres mesures qui contribueront à la réussite des étudiantes et étudiants, notamment :

- l'augmentation du personnel non enseignant et l'amélioration de leur formation (4,5 M\$);
- le développement des bibliothèques. L'Université consacre actuellement 5,9 % de son budget de fonctionnement à ses bibliothèques. En 2002-2003, à échéance du contrat, elle aura atteint 6,5 % de son budget, grâce à des ajouts de 5,5 M\$ par année. À plus long terme, elle entend accorder 7,5 % de son budget à ses bibliothèques. Ces fonds additionnels iront surtout à l'enrichissement des collections et à un accroissement de l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC);
- pour favoriser en outre l'utilisation des NTIC à l'Université, en 2002-2003, c'est 4 M\$ de plus qu'elle investira, dans l'enseignement surtout;
- les étudiants, ceux et celles des cycles supérieurs principalement, bénéficieront de bourses en plus grand nombre et elles seront également plus généreuses. Les bourses accordées en 1998-1999 totalisaient 2,5 M\$, elles s'élèveront à 8 M\$ en 2002-2003;
- dans la foulée de l'internationalisation de la formation universitaire, les étudiants bénéficieront de bourses totalisant 1,7 M\$ pour les aider à poursuivre une partie de leur formation à l'étranger, sous l'autorité de l'Université;
- de même, pour aider les étudiants dans leur préparation et leur intégration au monde du travail, l'Université consacrera un montant additionnel de 1,7 M\$.

Offre de formation

Dans le cadre des ententes de planification et de l'évaluation de ses unités d'enseignement et de recherche, l'Université réexaminera l'ensemble de ses programmes d'études.

L'Université s'engage à déposer, au début de l'année 2001, le rapport de suivi des travaux de la Commission universitaire sur les programmes et à informer le Ministère, au printemps 2001, des mesures qu'elle entend prendre en matière d'offre de formation.

Une université efficiente

Les coûts de gestion de l'Université de Montréal, après une réduction de 36,4 % de ses cadres entre 1993-1994 et 1997-1998 et une réduction de 500 postes de soutien, sont proportionnellement en dessous de la moyenne des universités québécoises (5,7 % par rapport à 6,2 %).

En matière de recherche, les quelque 320 professeurs qu'il faudra recruter dans les trois prochaines années, dont 200 nouveaux postes, contribueront à l'atteinte d'objectifs ambitieux, surtout pour un établissement qui « performe » déjà à ce titre. L'Université de Montréal est la deuxième université de recherche du Canada, quant aux subventions et contrats de recherche obtenus.

Aujourd'hui, 70 % de ses professeurs ont des octrois de recherche. Pour l'Université, en 2002-2003, c'est 78 % qui devraient en obtenir. Ainsi, le budget de recherche passera de 169 M\$ qu'il était en 1999-2000 à 203 M\$ en 2002-2003, pour une augmentation de 20 % des revenus totaux, excluant le financement lié aux subventions de la Fondation canadienne pour l'innovation.

Pour contribuer à l'atteinte de ces résultats, l'Université, grâce au réinvestissement, haussera aussi sa propre contribution au soutien de la recherche en la faisant passer à 12,9 M\$ en 2002-2003.

La charge de travail des professeurs d'université s'estime de diverses façons. Le taux d'encadrement des professeurs de l'Université de Montréal est évalué à 20 étudiants par professeur. Pour ce qui est de la charge d'enseignement moyenne, elle est estimée à quelque 966 crédits/étudiants pondérés par rapport à 891 pour l'ensemble du réseau. En ce qui concerne la recherche, l'Université affiche déjà, comme on l'a vu, une performance enviable, et les professeurs ont de plus à encadrer les étudiants des cycles supérieurs (enseignement collectif et tutoring) pour 55 % de la charge moyenne d'enseignement.

Les moyens de mesurer la tâche professorale doivent toutefois être améliorés pour l'ensemble des universités québécoises et, dans ce contexte, l'Université de Montréal qui possède une expertise dans l'établissement d'indicateurs, s'engage à collaborer avec le Ministère en ce domaine.

Équilibre budgétaire

L'Université a retrouvé l'équilibre budgétaire, et ce, une année plus tôt que prévu. Elle résorbe son déficit accumulé; de 56,2 M\$ qu'il était au 31 mai 1999, il s'établira à 32,4 M\$, en 2002-2003, soit une diminution de 23,8\$.

Plan de réinvestissement de l'Université

En fonction des orientations et engagements présentés précédemment, l'Université s'engage auprès du Ministère à affecter comme suit les sommes provenant du réinvestissement.

SOMMAIRE DES PROJETS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Cibles budgétaires de réinvestissement (En milliers \$)

	Accroissement prévu à l'échéance du réinvestissement en 2002-2003	Ajouts budgétaires cumulatifs 2000-2001	Ajouts budgétaires cumulatifs 2001-2002	Ajouts budgétaires cumulatifs 2002-2003
Professeurs réguliers	20 000	3 460	11 620	20 000
Auxiliaires en ETC	2 300	500	1 000	2 300
Personnel non enseignant et formation	4 500	2 700	3 400	4 500
Bourses d'études	5 500	1 066	3 066	5 500
Soutien à l'enseignement	2 200	1 000	1 600	2 200
Dépenses des bibliothèques	5 500	1 400	3 400	5 500
Soutien à la recherche	7 600	2 700	4 700	7 600
Internationalisation	2 000	1 700	1 700	2 000
Technologies de l'information et de la communication	4 000	2 900	2 400	4 000
Financement d'appoint lié à la spécificité de l'Université	4 645	3 200	4 045	4 645
GRAND TOTAL	58 245	20 626	36 586	58 245

Choix stratégiques de développement

Avec les 200 professeurs supplémentaires et les postes vacants (départs) à combler, c'est quelque 320 professeurs que l'Université recrutera au cours des trois prochaines années. Cette conjoncture crée une occasion unique et privilégiée dans la vie d'un établissement.

Le Ministère et l'Université conviennent que les 120 postes vacants et 50 nouveaux postes serviront à redéployer les effectifs professoraux de façon différenciée, compte tenu de l'évolution des effectifs étudiants, des programmes d'enseignement et des activités de recherche. Au cours de la même période, les 150 postes additionnels contribueront à consolider les investissements de l'Université dans les domaines de recherche jugés stratégiques et prioritaires et à développer les programmes de formation aux études supérieures comme au premier cycle, suivant les axes de spécialisation conformes à ses orientations prioritaires : études culturelles, statistique sociale, éthique fondamentale et appliquée, sciences de matériaux, chimie, sciences informatiques et sciences de l'information, génomique, oncogénèse, neurosciences, sciences de la vision, etc.¹

LES ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Le ministère de l'Éducation soutiendra l'Université de Montréal dans la réalisation de ses projets et des engagements qui font partie du présent contrat de performance. À cette fin, comme l'illustre le tableau qui suit, l'Université de Montréal pourra disposer d'un réinvestissement général et spécifique totalisant 124,3 M\$ au cours de la période 2000-2001 à 2002-2003, dans le cadre de l'application de la Politique québécoise de financement des universités. À compter de l'année 2001-2002, l'octroi des sommes prévues sera conditionnel à la réalisation des objectifs poursuivis.

¹ Voir « Entente de réinvestissement », page 15

Université de Montréal	Année universitaire 2000-2001	Année universitaire 2001-2002	Année universitaire 2002-2003	Total 2000-2003
<i>En milliers de dollars</i>				
Réinvestissement dans la subvention de base par la subvention de 2000-2001 avant réinvestissement	10 957,0	20 316,0	40 484,0	71 757,0
Somme additionnelle accordée dans la subvention de base (r)	4 500,0	4 500,0	4 500,0	13 500,0
<i>Les subventions spécifiques qui suivent:</i>				
Majoration de l'ajustement relatif aux grands programmes	2 095,0	2 095,0	2 095,0	6 285,0
Soutien aux NTIC	3 020,7	3 020,7	3 020,7	9 062,1
Soutien à l'insertion professionnelle	1 572,9	1 572,9	1 572,9	4 718,7
Soutien à la formation initiale du personnel enseignant	644,5	644,5	644,5	1 933,5
Bourses pour études à l'extérieur du Québec	1 682,8	1 682,8	1 682,8	5 048,4
Soutien à l'hôpital de la Faculté de médecine vétérinaire	3 800,0	4 000,0	4 200,0	12 000,0
TOTAL	28 272,9	37 831,9	58 199,9	124 304,7

Les sommes précisées dans le tableau qui précède sont établies sous réserve des crédits votés annuellement par l'Assemblée nationale et du respect par l'Université des dispositions prévues dans les règles budgétaires annuelles, sous réserve également de la variation des paramètres propres à chaque établissement universitaire (l'effectif étudiant et les superficies reconnues aux fins de financement influencent la part du réinvestissement accordée à chaque université). Ces sommes sont aussi établies sous réserve des modifications qui seront apportées à la suite des travaux mentionnés dans la nouvelle politique de financement.

La somme récurrente de 4,5 M\$ est accordée à l'Université de Montréal pour accélérer son développement et lui permettre de conserver sa position parmi les grandes universités en Amérique du Nord.

En sus des sommes mentionnées au tableau, le ministre accorde à l'Université une subvention non récurrente de 3,0 M\$ à même le solde des enveloppes budgétaires de l'année universitaire 1999-2000, à titre de contribution aux dépenses de l'hôpital de la Faculté de médecine vétérinaire en 1999-2000.

La mise en oeuvre de la Politique québécoise de financement des universités, la formule d'allocation des ressources financières que cette politique établit et la conclusion du contrat de performance constituent des changements profonds et porteurs dans les relations qu'entretiennent le ministère de l'Éducation et les universités.

Plus qu'un instrument de suivi, le contrat de performance se veut d'abord un instrument moderne de dialogue continu et de partenariat qui engage l'Université et le Ministère à l'égard du développement de l'enseignement supérieur.

Signé à Montréal le 5 décembre 2000

Le ministre d'État à l'Éducation
et à la Jeunesse

Le recteur de l'Université de Montréal

FRANÇOIS LEGAULT

ROBERT LACROIX

Le chancelier de l'Université de Montréal

ANDRÉ BISSON